

IZEO MAG

N°21
avril 2019

LE MAGAZINE DES INDÉPENDANTS



Le congé de paternité pour les indépendants

p.7



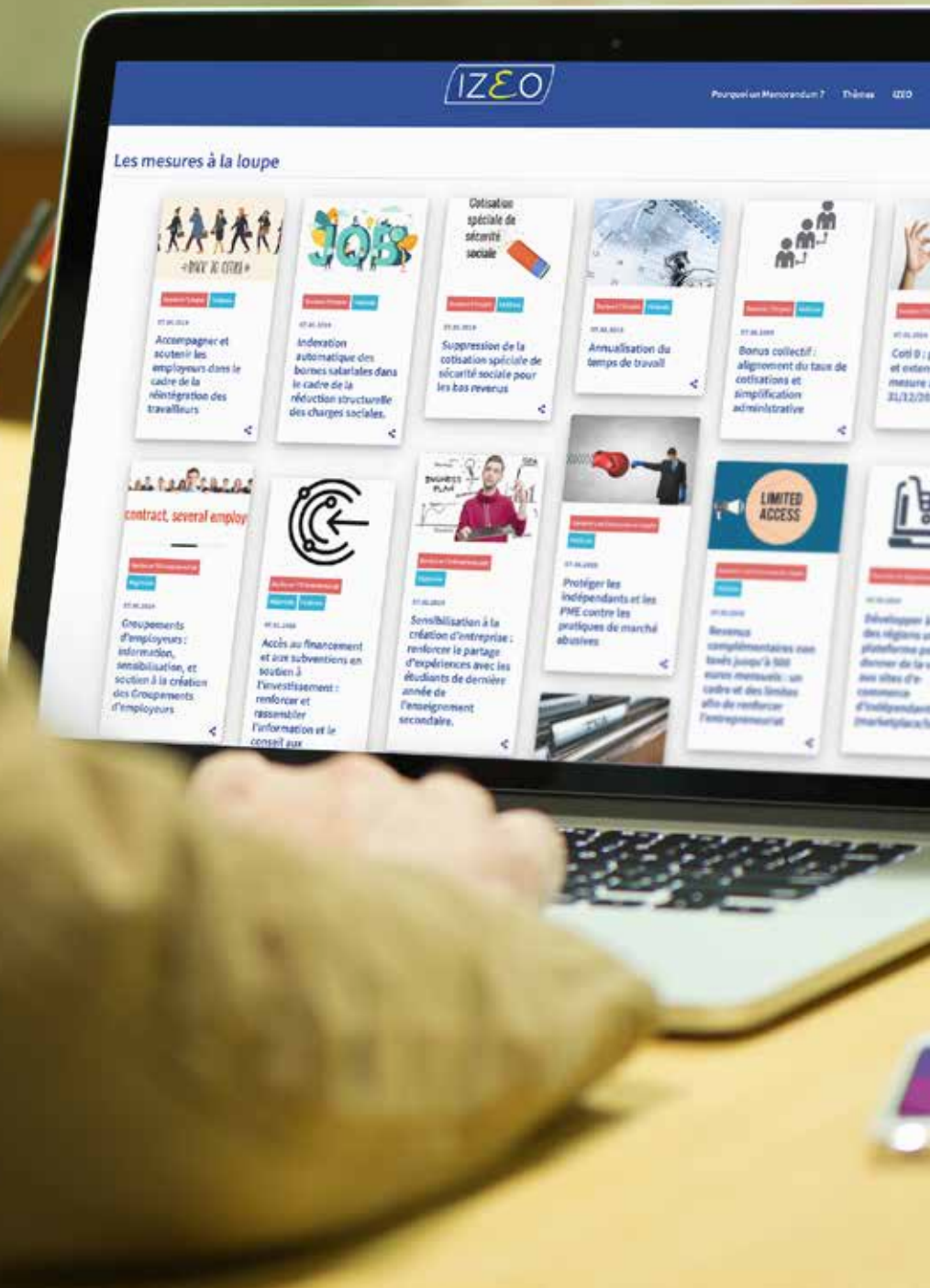
Réforme ISOC p.8



Suppression de la période de carence p.10

Toutes les actualités sur
www.izeo.be

Memorandum Izeo



Solution "tout-en-un" pour développer votre business



Financer son projet



Démarrer votre entreprise /
Guichet d'entreprises



Trouver un
collaborateur



Sécuriser votre revenu /
Caisse d'assurances sociales



Gérez votre personnel /
Secrétariat social



S'informer



Bénéficiez d'expertises /
Une équipe de spécialistes



Optimiser
sa couverture
sociale



S'équiper

**Nous aidons au quotidien 81 000 entreprises et
135 000 indépendants à entreprendre**

Trouvez l'agence la plus proche sur www.partena-professional.be ou
contactez-nous au 078/78 78 33 ou par mail à sales@partena.be.

IZEOMAG

EDITO

Pierre-Philippe GRIGNARD
Secrétaire Général d'IZEO



Dans un mois, nous serons invités à nous rendre aux urnes.

On nous annonce une vague verte. On nous annonce une disparité entre le nord et le sud qui consacrerait une rupture de plus en plus importante entre nos deux communautés. On nous prédit une longue période d'attente avant d'avoir des exécutifs en ordre de marche dans les différentes entités fédérées et surtout au niveau du gouvernement fédéral.

De notre côté, nous invitons les élus et leurs états-majors à faire preuve de sens des responsabilités. La fin prématurée du gouvernement fédéral et de l'exécutif wallon nous a offert un exemple attristant des calculs électoralistes effectués par certains au détriment de l'intérêt général. Certes, en ce qui concerne le statut social des indépendants, cette période a pu presque apparaître comme une aubaine avec les différentes mesures qui ont été prises par le parlement avec des majorités de substitution et même à l'unanimité pour certaines. Dans ce numéro, nous revenons sur les principales d'entre elles. Outre notre satisfaction par rapport à ces mesures, nous nous réjouissons surtout de ce consensus qui semble enfin exister sur la nécessité de stimuler l'entrepreneuriat en offrant aux indépendants une protection sociale digne de ce nom. Nous nous réjouissons aussi du fait que ces améliorations soient apportées sans avoir eu à subir une augmentation des cotisations sociales.

Il est vrai qu'une telle augmentation aurait été particulièrement injuste quand on sait que les bonis et réserves de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (Inasti) s'élèvent actuellement à quelque 3,5 milliards d'euros. La Libre révélait récemment que des surplus structurels sont générés depuis 2003. On peut donc espérer légitimement que de nouvelles mesures soient prises par le prochain gouvernement, notamment pour supprimer le fameux coefficient de correction qui affecte encore le montant des pensions des indépendants.

Si nous sommes heureux de ce quasi consensus sur la protection sociale des indépendants, nous savons qu'il n'en va pas de même sur d'autres thématiques qui impactent également la vie des entrepreneurs : la mobilité, le développement durable, la réduction des charges administratives, la digitalisation, l'emploi, les règles de concurrence... Toutes ces thématiques sont reprises dans le mémorandum d'Izeo, réalisé avec le concours de nombreux indépendants de terrain. Je les remercie chaleureusement au passage. Il va sans dire que nous serons particulièrement attentifs à l'intégration de nos propositions dans les programmes de gouvernement. Il va sans dire également que nous restons à votre écoute pour défendre de nouvelles propositions en vue de renforcer la place des indépendants et des PME au sein de notre société.

On peut espérer légitimement que de nouvelles mesures soient prises par le prochain gouvernement, notamment pour supprimer le fameux coefficient de correction qui affecte encore le montant des pensions des indépendants.

COLOPHON

IZEO Mag

N°21 - avril 2019

Éditeur responsable

IZEO asbl - Pierre-Philippe Grignard -
Secrétaire Général IZEO
Rue des Chartreux 45, 1000 Bruxelles
T. : 02 563 68 52 - F. : 02 640 93 28
info@izeo.be - www.izeo.be
0842.177.457 RPM Bruxelles

Rédaction

IZEO asbl - Pierre-Philippe Grignard

Relecture et traduction

Litteris

Conception graphique

Expansion

Publicité

Target Advertising

SOMMAIRE

Mémorandum Izeo	4
La Protection Juridique Fiscale Izeo	6
Le congé de paternité pour les indépendants	7
Réforme ISOC	8
Protection contre l'abus de position dominante	9
Suppression de la période de carence	10
Les ressources humaines à la portée des PME	11

Mémoire Izeo



Pour la première fois de sa jeune histoire, Izeo a rédigé son mémorandum en vue des élections fédérales et régionales du 26 mai. Partant donc d'une feuille blanche, nous avons rassemblé un panel d'indépendants provenant de différents secteurs d'activité (entrepreneurs, professions libérales, commerçants, consultants...) qui ont participé avec enthousiasme et détermination à la réalisation de ce mémorandum : des indépendants qui croient en un avenir responsable, attentifs au bien-être des entrepreneurs et soucieux d'un équilibre harmonieux au sein de la société.

Ensemble, nous sommes partis d'un certain nombre de constats positifs pour les indépendants et les dirigeants de PME, nous appuyant notamment sur les chiffres du Tableau de bord des PME et des indépendants du SPF Économie : nombre d'indépendants et de PME en hausse, taux d'emploi en hausse également, première embauche rendue plus attractive avec la mesure Zéro Cotisations, création du statut d'étudiant entrepreneur, amélioration du statut social de l'indépendant, etc.

Il n'en reste pas moins vrai qu'il reste du travail pour renforcer et développer l'esprit d'entreprendre en Belgique.

Selon des statistiques officielles croisées par EY, la Belgique occupe encore la dernière position du classement européen en matière de culture entrepreneuriale, alors qu'elle se situe dans la première partie du classement en matière de cadre réglementaire, conditions de marché, accès au financement et compétences entrepreneuriales.

Par ailleurs, La Belgique occupe la position médiane concernant la part des indépendants dans la population active occupée des pays de l'UE15. 13,5 % de cette population est constituée d'indépendants en Belgique alors que la moyenne de l'UE15 est de 14,1 %.

Des mesures concrètes

Il faut donc aller plus loin, plus vite. Notre pays n'est pas encore un éden où l'esprit d'entreprise et le soutien à la réussite individuelle sont des valeurs ancrées dans la société.



4

Il faut donc aller plus loin, plus vite. Notre pays n'est pas encore un éden où l'esprit d'entreprise et le soutien à la réussite individuelle sont des valeurs ancrées dans la société.

Le Mémorandum Izeo ne contient pas de slogan, ni de démarche purement corporatiste mais des propositions concrètes, opérationnelles dans différents domaines qui touchent à la vie quotidienne des petites entreprises.

Nous n'avons pas eu la prétention de présenter un cahier des charges exhaustif de tout ce qui touche à la vie des entreprises. Nous avons préféré partager une trentaine de mesures concrètes construites avec les indépendants.

Nous sommes convaincus que celles-ci peuvent être des volets d'une feuille de route pour les futures coalitions. C'est en tout cas l'impression que nous avons eue lors des présentations que nous avons pu faire aux différents partis démocratiques, au vu de l'intérêt qu'ils ont manifesté lors de ces rencontres très constructives. Nous retrouvons déjà aujourd'hui certaines de nos propositions retranscrites dans les programmes des partis et nous nous en réjouissons.


Ces mesures concrètes touchent donc à la réalité des indépendants et couvrent à ce titre différentes thématiques : le statut social de l'indépendant, la fiscalité, la mobilité, le

développement durable, la révolution numérique, la réduction des charges administratives, la concurrence, l'emploi, la sensibilisation et l'encouragement à l'entreprenariat.

Vous pouvez les découvrir in extenso sur notre site www.memorandum-izeo.be. Ce site interactif permet à la fois de consulter les différentes mesures, classées par thème, mais aussi de les partager sur les différents réseaux LinkedIn, Twitter, Facebook et même par WhatsApp, si vous consultez le site au départ de votre smartphone.

Après les élections, pendant la période de formation des coalitions, nous serons attentifs à ce que ces préoccupations fassent partie des accords de gouvernements. Ensuite, nous nous engageons à veiller à ce qu'elles soient mises en place par ceux qui occuperont le pouvoir. ■





La Protection Juridique Fiscale Izeo : une belle sécurité pour les indépendants et les sociétés de management !

Le savez-vous ? En tant que membre Izeo, à tout le moins si vous avez opté pour la cotisation à 149 €, vous bénéficiez de la protection juridique fiscale la plus intéressante du marché.

Mais de quoi s'agit-il précisément ?

En tant qu'indépendant, vous percevez une rémunération. Soit vous êtes en personne physique et vous percevez directement votre salaire après avoir soigneusement déduit vos frais professionnels (achats, voiture, téléphone, loyer...), vos cotisations sociales et vos impôts de votre chiffre d'affaires. Soit vous êtes en société et celle-ci vous octroie une rémunération qui est soumise au précompte professionnel. Soit enfin, vous avez mis en place une société de management qui facture vos prestations à vos clients. C'est alors la société de management qui vous rémunère.

Dans tous les cas, chaque année, vous accomplissez le sacro-saint rituel de la déclaration fiscale, exercice compliqué s'il en est. Chacun sait que la législation fiscale, non contente d'être souvent très complexe, peut souvent faire l'objet de différentes interprétations parfois contradictoires. Même si elle est faite avec l'aide d'un professionnel du chiffre, ce que nous recommandons dans tous les cas, il n'est pas rare que l'indépendant, pourtant de bonne foi, fasse l'objet d'un redressement après le passage du contrôleur.

C'est alors que la Protection Juridique Fiscale Izeo peut intervenir. Si vous décidez de contester ce redressement, ce qui est votre droit le plus strict, vous allez être confronté à des frais supplémentaires que vous n'aviez naturellement pas prévu d'engager : nouvelles prestations de votre expert-comptable ou fiscal, recours à un avocat, frais de procédure, etc. Bonne nouvelle : ces frais seront pris en charge par la Protection Juridique Fiscale Izeo, à concurrence de 6.250 € pour la phase de réclamation administrative et de 20.000 € en cas de contestation judiciaire.

En quoi Izeo se différencie-t-elle des autres organisations ?

- Certaines organisations ne proposent tout simplement pas ce service.
- La cotisation (149 €/an) est la moins chère du marché.
- Izeo est la seule à couvrir non seulement la déclaration à l'impôt des personnes physiques mais également la déclaration à l'impôt des sociétés (pour les sociétés de management).
- Le montant couvert en cas de contestation judiciaire est nettement plus élevé chez Izeo !

Intéressé ? Rendez-vous sur www.izeo.be





Le congé de paternité : maintenant aussi pour les indépendants

Depuis la chute du gouvernement fédéral, le parlement n'a pas chômé, notamment pour améliorer le statut social de l'indépendant.

Fin février, la Chambre a ainsi adopté à l'unanimité une proposition de loi introduisant un droit au congé de paternité et de naissance pour les travailleurs indépendants. Cette mesure émane d'un texte provenant de l'opposition, en l'occurrence du député Écolo Gilles Vanden Burre.

Ce texte a rapidement bénéficié de l'appui du gouvernement. Déjà Willy Borsus, lorsqu'il était Ministre des Indépendants et des PME, s'y était montré favorable. Son successeur, Denis Ducarme, s'inscrivant dans la même ligne, l'a également appuyé. Si bien qu'il a été finalement retranscrit sous la forme d'une proposition de loi largement co-signée, s'inspirant d'autres initiatives parlementaires.

Il vise à répondre aux attentes des travailleurs indépendants en matière de conciliation entre vie privée et vie professionnelle et à gommer une différence de traitement dans la sécurité sociale entre les pères salariés, les pères indépendants et les co-parent-e-s.

Le congé de paternité sera de dix jours (fractionnables par demi-jour) et pourra être pris sur une base volontaire dans les quatre mois de la naissance de l'enfant, par analogie avec le congé de maternité.

La proposition de loi prend également en compte les situations de co-parenté. Elle prévoit également que les

travailleurs indépendants concernés pourront choisir de n'interrompre temporairement leur activité professionnelle que pour une période de maximum 8 jours et d'alors bénéficier de 15 titres-services gratuits.

L'indemnité s'élève à 80,82 € pour une journée entière, soit 808,20 € pour la totalité du congé. La mesure entrera en vigueur ce 1^{er} mai 2019.

Izeo soutenait cette mesure de longue date et se réjouit qu'elle soit enfin en vigueur.

Cette mesure vient s'ajouter à d'autres mesures prises au cours de cette législature pour permettre aux indépendants de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. On pense notamment à l'extension du congé de maternité à 12 semaines, à l'octroi semi-automatique de 105 titres-services aux mères indépendantes ou encore à la mensualisation du paiement de l'allocation de maternité. Un congé spécifique (de 6 mois renouvelable) a également été institué au profit des indépendants qui souhaitent venir en aide à un membre de leur famille confronté à des problèmes de santé. Enfin, le congé d'adoption a été porté à 6 semaines pour toute adoption d'un enfant mineur et un congé parental d'accueil d'une durée de 6 semaines est instauré pour les indépendants qui deviennent famille d'accueil.





Réforme ISOC : finalement pas de pénalité de 5 % pour les dirigeants de PME « mal payés »...

Surprise de fin de mandature : le parlement a approuvé une mesure visant à amender une des dispositions controversées de la récente réforme de l'impôt des sociétés voulue par le gouvernement Michel.

La réforme de l'impôt des sociétés du gouvernement Michel a relevé le plafond de rémunération du dirigeant de PME qui donne droit à une réduction du taux pratiqué, et ce notamment dans le souci d'éviter des paiements en noir. Pour bénéficier d'un taux à 20 % plutôt qu'à 25 %, l'entreprise doit payer son patron au moins 45.000 euros par an et non plus 36.000 euros comme par le passé. Si elle octroie une rémunération inférieure, elle se voit en outre infliger une pénalité de 5 %, calculée sur la différence entre la rémunération attribuée et ce montant de 45.000 €.

Pour rappel, selon une enquête publiée par Izeo en décembre 2017, 87 % des gérants de société considéraient que la diminution du taux réduit pour les PME à 20 % en 2018 était un signal positif pour le développement de leurs activités mais 52 % d'entre eux estimaient aussi que l'augmentation de 36.000 € à 45.000 € est un frein au développement de leurs activités.

Izeo considérait surtout la pénalité de 5 % inutile et inappropriée.

À l'avenir, les PME qui ne rémunéreraient pas assez leur dirigeant ne devront plus s'acquitter de la pénalité de 5 %.

À la fin janvier 2018, le PS a déposé une proposition de loi qui supprime cette pénalité. Il a reçu le soutien des autres groupes politiques. Seul le sp.a s'est abstenu. Voilà donc une sanction, votée en décembre 2017, qui n'aura finalement jamais été appliquée ... Izeo s'en réjouit.





Abus de position dominante : nouvelle protection pour les indépendants

À l'initiative du Ministre des Indépendants et des PME, un projet de réforme du code de droit économique plus favorable aux droits des indépendants et des PME avait été initié en 2018. Malheureusement, ce projet n'avait pas pu aboutir avant la démission du gouvernement fédéral.

Izeo l'avait donc repris dans le cadre de son mémorandum pour les prochaines élections fédérales. Il n'aura finalement pas fallu attendre celles-ci pour qu'il soit pris en compte puisque la réforme a été votée par le parlement avant la dissolution de ce dernier.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'organiser une meilleure protection des PME contre l'abus de position dominante. Les PME qui s'estiment soumises à des conditions inacceptables pourront saisir l'autorité de la concurrence, dont les pouvoirs sont renforcés.

La proposition de loi s'inspire de dispositions qui visaient à protéger le consommateur. Rien n'existait jusqu'ici pour les relations entre entreprises. Or, des PME se voient régulièrement astreindre des conditions de vente ou de prix inadmissibles par de grands groupes internationaux.

La proposition de loi s'attaque aux abus de position dominante manifestes, par exemple l'organisation d'un lien de dépendance économique entre un acheteur et un vendeur. Le texte introduit quatre interdictions : l'abus d'une position de dépendance économique, des clauses abusives, des pratiques de marché agressives et des pratiques de marché fallacieuses.

Izeo se réjouit de cette décision et demande également aux autorités de prévoir des outils et supports pour informer les Indépendants et PME concernant leurs droits en la matière.





Suppression de la **période de carence** pour les travailleurs indépendants

Nouvelle avancée dans le statut social de l'indépendant, le parlement a adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à supprimer période de carence pour les travailleurs indépendants.

L'assurance indemnités en cas de maladie a été créée en 1971 pour les travailleurs indépendants. À l'époque, et pendant longtemps, le délai de carence était de 3 mois. Ce n'était donc qu'à partir du quatrième mois que l'indépendant commençait à percevoir une indemnité, au demeurant fort faible. Ce délai est ensuite passé à un mois. En janvier 2018, la période de carence a été ramenée à un mois et, à **partir du 1 juillet 2019**, elle est supprimée. Le travailleur indépendant sera indemnisé dès le premier jour de maladie, **pour autant que celle-ci dure au moins huit jours** (sur base de la date du constat de l'incapacité, reprise sur le certificat médical établi par le médecin traitant).

La suppression du délai de carence découle d'une proposition de loi adoptée en vue de réduire la discrimination entre travailleurs indépendants et salariés ; la rémunération des salariés est en effet garantie dès le premier jour d'arrêt maladie.

C'est donc la fin des 14 jours de maladie non indemnisés. Sur cette base, un indépendant devait attendre le 15^e jour avant de recevoir son indemnité journalière.

Un dispositif permettant l'organisation de contrôles visant à éviter les abus sera mis en place.

Outre la fin d'une discrimination, cette mesure est aussi une question de santé publique : actuellement 8 indépendants sur 10 continuent de travailler alors qu'ils sont malades.

Que devez-vous faire si vous êtes indépendant et que vous vous retrouvez en incapacité de travail ?

Vous avez un accident ou vous tombez malade, et vous serez en incapacité durant plus de sept jours ? Le mieux est alors de consulter le médecin le premier jour de votre incapacité. Vous lui demandez de compléter le certificat d'incapacité de travail (un certificat médical ordinaire n'est pas suffisant). La date de signature du certificat établi par le médecin détermine en effet le début de votre incapacité de travail.

Transmettez ce certificat dans les sept jours par courrier postal, et de préférence par recommandé, à votre mutuelle.

Le montant de l'indemnité journalière que vous percevrez de la mutuelle dépend de votre situation familiale :

Situation familiale du titulaire	Forfait journalier
avec charge de famille	60,26 €
isolés	47,89 €
cohabitants	36,47 €



10



Les ressources humaines à la portée des PME

Bien des patrons de PME estiment leur entreprise trop petite pour employer un-e responsable des ressources humaines. Rationnellement, ils ont raison. Dans la pratique, ils passent ainsi à côté d'une multitude de possibilités RH (et leur personnel aussi). Si vous vous reconnaissez dans ce cas de figure, pourquoi ne pas vous intéresser à FX2R Management Services, d'Yvon Fischer ? Un crack des RH qui offre des services entièrement modulables aux PME. Présentations.

La carrière d'Yvon Fischer, informaticien de formation, débute en 1988 chez Microwall sprl, revendeur de PC, spécialisé en solutions comptables pour PME et revendeur Apple dans les domaines de la PAO et de la CAO. Il passe ensuite par PQR Computer Belgium et puis Getronics, où il grimpe les échelons jusqu'à ce qu'on lui propose – étonnamment – de se charger des ressources humaines. « Là, il a fallu apprendre vite. Ce domaine est complexe et j'ai enchaîné les formations pour être à la hauteur. Getronics nécessitait de réelles compétences. »

La liste des réalisations RH d'Yvon Fischer (LinkedIn vous dira tout) laisse pantois. Et on ne peut s'empêcher de penser que son bagage d'informaticien lui a été bien précieux pour exploiter pleinement les méandres de la législation sociale, au profit de l'employeur et de ses employés.

Palette modulable

Econocom, autre grand nom de l'informatique dans notre pays, n'a pas manqué d'apercevoir le savoir-faire d'Yvon Fischer en RH et s'allie ses services. Leur collaboration durera jusqu'en août 2017.

Dans l'intervalle, M. Fischer réalise un vieux rêve et crée en avril 2013 FX2R Management & Services pour mettre ses compétences informatiques et RH au service des innombrables PME qui se croient trop petites pour en bénéficier.

La palette des services est vaste, mais parfaitement modulable : gestion des performances et des talents, gestion de l'image de l'employeur, New Ways of Work (NWOW), gouvernance RH, salaires et avantages, communication interne, media sociaux impliquant l'organisation et les partenaires sociaux...

« Il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre tous ces services dans chacune des PME », nous rassure Yvon Fischer. « Il s'agit de trouver la formule qui apporte le plus d'avantages à la PME, tout en privilégiant la simplicité. Les RH sont essentielles au bien-être et au succès de la PME, mais

elles ne sont pas son cœur de métier. FX2R Consultancy & Business fait pour ses clients tout ce qu'il faut faire en RH et uniquement cela. Le but est de soulager les patrons de la gestion de ces matières complexes qu'ils ne maîtrisent pas toujours idéalement ou auxquelles ils ont trop peu de temps à consacrer. »

Exemples de domaines concrets :

- Les augmentations salariales : à qui et combien ? Que fait la concurrence ?
- Recherche de profils inhabituels
- Développement des compétences non techniques, gestion du relationnel
- Les conséquences de la croissance (obligations sociales, élections, CPPT, conventions collectives...)
- Compétitivité de la rémunération
- Gestion de carrières

Le recours à FX2R vous apporte l'expertise RH sans devoir investir dans un nouveau collaborateur.

Plus d'infos : Yvon Fischer
yvon@fx2r.com – 0496 50 12 12



CHEF D'ENTREPRISE

HISSEZ PLUS HAUT
VOTRE PROTECTION
PERSONNELLE
EN CAS DE
CONTRÔLE FISCAL !

**NOUVEAU :
DÉCOUVREZ
LE BOUCLIER
FISCAL IZEO !**

www.izeo.be

Chaque année, un dirigeant d'entreprise sur huit doit faire face à un contrôle fiscal ce qui, dans la majorité des cas, entraîne un redressement. Et vous, êtes-vous bien protégé contre ce type de risque ?

Afin de vous apporter une protection active, IZEO a intégré dans son package pour dirigeants d'entreprise la meilleure protection juridique du marché en cas de contrôle fiscal : prise en charge jusqu'à 20.000 € des honoraires du professionnel du chiffre ou de l'avocat fiscaliste qui vous défend.

Dans ce même package, IZEO vous offre aussi une défense juridique pénale, une protection de votre e-reputation ainsi qu'un bilan de santé préventif annuel.

Pour découvrir l'ensemble de vos avantages
et devenir membre pour seulement 149 € par an,
visitez notre site internet.

IZEO
LA DÉFENSE DES INDÉPENDANTS